



Règlement
By-law

4827

Permission à Marc Bourgie d'occuper une partie de la rue Ste-Catherine pour revêtement de la bâtisse portant les numéros 3462 et 3474 est, de ladite rue.

A la séance du conseil de la ville de Montréal, tenue le 31 octobre 1974,

le conseil décrète:

1. — Le présent règlement autorise Marc Bourgie d'occuper le domaine public avec un revêtement métallique extérieur à la bâtisse portant les numéros 3462 et 3474 est, rue Sainte-Catherine, tel que montré sur une copie du plan CR:4891 en date du premier mai mil neuf cent soixante-quatorze (1974), préparé par le service des travaux publics de la Ville.

2. — Cette autorisation est accordée selon les conditions et pour le loyer décrits au projet d'acte notarié, identifié par le greffier de la Ville.

3. — Ledit projet d'acte est approuvé et le maire et le greffier sont autorisés à le signer.

Authorization for Marc Bourgie to occupy a part of Sainte-Catherine Street with a facing on the building bearing Nos. 3462 to 3474 east, of the aforesaid street.

At the meeting of the Council of the City of Montreal held on October 31, 1974,

Council ordained:

1. — This by-law authorizes Marc Bourgie to occupy the public domain with an outside metal facing on the building bearing Nos. 3462 to 3474 Sainte-Catherine Street East, as shown on a copy of Plan CR: 4891 dated May first, nineteen seventy-four (1974), prepared by the Public Works Department of the City.

2. — This authorization is granted subject to the conditions and for the rental set out in the draft notarized deed duly identified by the City Clerk.

3. — The said draft deed is approved and the Mayor and City Clerk are authorized to sign it.

LE MAIRE

.....

LE GREFFIER DE LA VILLE,

.....

POUR LA VILLE DE MONTREAL,

4 NOV 1974

Montréal le